

Commission des Affaires générales, des Relations
internationales, du Règlement et du Contrôle des
communications des membres du Gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

3 OCTOBRE 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2019 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Implémentation de la Charte associative»	3
1.2	Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Écosystème des relations internationales»	4
1.3	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Renforcement et déploiement de Wallonie-Bruxelles International (WBI)»	4
1.4	Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Concertation intrabelge»	6
2	Ordre des travaux	8

Présidence de M. Jean-Pierre Kerckhofs, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Implémentation de la Charte associative»

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je ne doute pas que, comme moi, vous aurez à cœur de défendre la liberté des citoyens de s'associer ainsi que la bonne gouvernance, qui sont l'esprit même de la Charte associative.

Lors des échanges en plénière, nous avons souligné l'intérêt que nous portons au secteur associatif. Un citoyen sur dix, chaque jour, s'investit dans les associations de jeunesse, les pouvoirs organisateurs (PO) des écoles, les associations d'éducation permanente ou toutes les autres structures qui composent le paysage de la Communauté française.

Ces citoyens décortiquent le monde qui les entoure et recourent à des méthodes pédagogiques participatives pour jouer un rôle mobilisateur autour de questions cruciales de démocratie, d'égalité entre les hommes et les femmes, et de vivre-ensemble. Leur rôle est donc essentiel.

Afin de soutenir ces associations dans leurs missions, les pouvoirs publics se sont engagés, il y a près de dix ans, à mettre sur pied une Charte associative dans le cadre d'un protocole d'accord conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF), relatif aux engagements à l'égard du secteur associatif.

Les principes qui guident cette charte sont fondamentaux. On y retrouve notamment la liberté d'association et d'organisation, la liberté d'expression, le principe de légalité, l'égalité de traitement entre toutes les associations et la non-discrimination. À travers la Charte associative, le politique reconnaît le travail et la pertinence des associations. D'une certaine manière, il s'agit de subsidiarité: nous permettons aux associations de développer des activités qui, autrement, seraient confiées au marché ou au secteur public.

Ce sont donc aussi des valeurs de gouvernance qui sont véhiculées, raison pour laquelle il me semble important que la Charte associative

continue à être portée par les différentes entités et donc aussi en Communauté française.

Monsieur le Ministre-Président, quels leviers comptez-vous actionner pour consolider le rôle et l'autonomie du secteur associatif? Comment envisagez-vous de mettre en œuvre les principes de la Charte? Une démarche transversale est-elle prévue auprès de chacun des ministres de votre gouvernement? Quelle concertation sera-t-elle menée avec les autres entités fédérées? Nous constatons, en effet, que la Déclaration de politique régionale (DPR) wallonne fait également état de la mise en œuvre des principes de la Charte dans ses politiques, alors que la DPR du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n'en fait pas mention.

En conclusion, nous sommes persuadés que la Charte est porteuse pour les citoyens et a toute son utilité pour promouvoir une citoyenneté active et responsable dans une démocratie associative.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Je voudrais tout d'abord assurer à l'ensemble des députées et députés que le gouvernement et moi-même serons à la disposition du Parlement. Je respecte infiniment l'institution et le travail des parlementaires, dont j'ai fait partie pendant de nombreuses années, et agirai dans cet esprit dans les mois et années à venir.

Madame la Députée, même si vous en avez momentanément douté, et ce doute est maintenant dissipé, vous savez combien je respecte la vie associative et les associations du secteur non marchand. La Charte associative a pour objectif de mieux articuler les rapports entre le monde associatif et les pouvoirs publics, dans un souci de complémentarité et de bonne gouvernance. Elle rappelle les principes de base et définit les engagements qui régissent ces relations. Comme vous l'avez rappelé, il s'agit notamment du respect des mesures assurant concrètement la bonne application des principes de liberté d'association, d'expression, de légalité, d'égalité de traitement et de non-discrimination, mais aussi d'évaluation et de contrôle de la bonne exécution des missions d'intérêt général subventionnées.

Vous l'avez dit, la Charte a été adoptée il y a plus de dix ans, le 12 février 2009, par les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et par la COCOF, mais pas par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui répond en partie à votre dernière question. J'ignore pourquoi. L'explication se trouve peut-être du côté de la composante néerlandophone, mais je ne veux pas créer de polémique. Quoi qu'il en soit, les différents parlements ont approuvé la Charte en avril 2009.

Un projet d'accord de coopération entre les trois entités, destiné à asseoir la Charte légalement, a ensuite été établi, mais n'a pas abouti. En réalité, il s'agit d'un dossier hérité du précédent gouvernement et je sais combien vous avez com-

battu pour le faire progresser. Le 29 mai 2018, M. Doukeridis vous a posé une question à ce sujet.

Il faisait état d'une *task force* administrative à l'œuvre et de difficultés juridiques. Il m'est également revenu que le secteur associatif lui-même avait émis plusieurs réserves concernant non par la Charte en elle-même, mais plutôt la manière dont elle est appliquée. Vous comprendrez dès lors que je souhaite, dans un premier temps, éclaircir ces différents éléments.

Pour le reste, j'en conviens, les activités du secteur associatif répondent à des besoins accrus de la collectivité. En ce sens, elles sont réellement nécessaires et je vous confirme que j'y suis attentif. De leur côté, les pouvoirs publics sont tenus de veiller aux principes de bonne gouvernance que la Charte rappelle et applique de manière spécifique au secteur associatif. J'ai donc décidé de saisir mon administration afin de disposer d'un état des lieux précis du dossier. Dès que celui-ci sera en ma possession, je veillerai à adopter les actions nécessaires ainsi qu'à coordonner l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce domaine.

Mes objectifs dans ce dossier seront, comme je m'y suis toujours engagé dans le passé, guidés par la nécessité d'assurer la transparence des politiques publiques, la maîtrise budgétaire – notamment par l'évaluation régulière de la répartition des subventions et l'utilisation de critères objectifs d'attribution – la simplification administrative, l'équité et l'efficacité, le contrôle et la qualité des services proposés aux citoyens.

En ce qui concerne l'absence d'une référence à la Charte dans la DPR du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, je vous rappelle que nous n'avons pas été associés à la composition de cet exécutif. Est-ce parce qu'il y a dix ans, la Charte a fait l'objet de discussions entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la COCOF, à l'exception de la Région bruxelloise? J'attirerai l'attention sur ce point au cours de mes contacts avec les autres entités et les ministres-présidents. Il ne doit pas y avoir de frontières dans ce domaine. Des difficultés pratiques, concrètes, entrent peut-être en ligne de compte, mais ce sujet doit dépasser non seulement les frontières, mais aussi les clivages.

Mme Alda Greoli (cdH). – J'ai bien pris note, Monsieur le Ministre-Président, du fait que vous aviez déjà saisi votre administration afin de dresser un état des lieux du dossier et je m'en réjouis. Le secteur associatif est toujours aussi demandeur de voir clarifiées et surtout pérennisées non seulement les bonnes relations avec les pouvoirs publics, mais aussi l'articulation de ces rapports; je pense essentiellement, en ce qui concerne l'enseignement, aux fonctions de service déléguées. Une bonne application de la Charte associative passe par l'égalité de traitement dans l'enseignement. Je reviendrai donc vers vous dans

deux mois pour refaire le point sur ce dossier et vous entendre me confirmer l'importance de cette égalité de traitement aux yeux du gouvernement.

1.2 Question de M. Julien Matagne à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Écosystème des relations internationales»

1.3 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Renforcement et déploiement de Wallonie-Bruxelles International (WBI)»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Julien Matagne (cdH). – Au chapitre consacré à l'international, la Déclaration de politique communautaire (DPC) mentionne un écosystème WBI-AWEX (Wallonie-Bruxelles International-Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers) qui conservera à la fois son rôle de coordination des relations internationales et européennes ainsi que celui de promotion de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La DPC indique également la nécessité d'améliorer les synergies entre les institutions publiques œuvrant à l'international et de renforcer WBI pour le positionner comme lieu de convergences. Sans me lancer dans un procès d'intention dès le départ, j'estime toutefois que ces termes entretiennent un certain flou, notamment sur les rôles et missions dévolus à chaque organisme.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous préciser comment vous allez améliorer les synergies entre ces différents opérateurs? Quelles précautions comptez-vous prendre pour éviter que ces synergies et la mutualisation des moyens ne déséquilibrent dans le même temps WBI dans son rôle central? Comment comptez-vous procéder pour éviter que les intérêts économiques, comme les exportations ou l'attractivité des investisseurs, prennent le pas sur toute autre considération, voire s'avèrent en contradiction avec les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Selon vous, le fonctionnement actuel de WBI et de l'AWEX est-il optimal?

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, dès l'entame de la législature, j'aimerais connaître votre analyse de la situation et votre stratégie pour renforcer le rôle diplomatique de WBI ainsi que la visibilité de son réseau de diplomates. Vous connaissez la situation des postes de l'AWEX par votre fonction antérieure, mais peut-être découvrez-vous le rôle de WBI qui, selon moi, est particulièrement important. Je pense que vous ne manquerez pas d'y être attentif et que vous l'utiliserez au mieux en tant que ministre-président.

Pouvez-vous faire le point sur le mouvement diplomatique décidé le 2 mai dernier et publié en juin au Moniteur belge au nom des deux gouvernements? Réjouissons-nous: ce mouvement a enfin eu lieu! Les décisions ont pris tellement de temps... Mais pourquoi le poste de Hanoï est-il resté vacant? Des agents auraient pu y être affectés. Comment expliquez-vous cette situation? De plus, une certaine confusion règne sur l'ouverture des différents postes renforcés et des délégations multiservices. La liste des pays concernés varie selon les réponses qui m'ont été données tant au Parlement wallon que dans cette Assemblée. Il est question de nouveaux postes. Qu'en est-il?

La note actuelle de politique internationale prévoit d'évaluer les deux postes pilotes mis en place. Cette question retient toute mon attention. Depuis janvier, j'ai posé plusieurs questions relatives à ces délégations multiservices. Nous constatons certaines dérives. Les ministres-présidents étaient au courant de ce problème. Malgré mes demandes, je n'ai toujours pas vu cette évaluation. En avez-vous pris connaissance? En fin de législature, le ministre-président Demotte avait indiqué qu'une convention organisant les services et l'articulation de leur fonctionnement devait être rédigée. Où en est cette démarche? Le gouvernement prévoit également de désigner des correspondants chargés des questions européennes dans tous les cabinets ministériels. Pouvez-vous nous donner des informations à ce sujet?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.
– Monsieur Matagne, l'importance que j'accorde au travail des différentes structures, qu'elles soient wallonnes, comme dans mes précédentes fonctions ou désormais francophones, n'a pas changé d'un iota. Certaines structures – n'y voyez pas une allusion à WBI et à l'AWEX – semblent aujourd'hui obsolètes, redondantes, voire concurrentes. Or, comme il s'agit d'organes financés par les pouvoirs publics, un problème se pose. J'ai toujours plaidé pour une complémentarité entre les structures publiques existantes. Soyez sûr que je poursuivrai ce combat durant les cinq prochaines années.

Madame Ryckmans, vous faites état de mes précédentes expériences avec l'AWEX. Certes, j'ai collaboré essentiellement avec des délégués cette agence durant mes missions. Toutefois, lorsque des représentants de WBI étaient également sur place, je n'ai, fort heureusement, jamais constaté le moindre cloisonnement entre ces deux structures. Lorsque différentes institutions nous représentent à l'étranger, il serait extrêmement regrettable que leurs personnels ne puissent dialoguer et échanger, car le partage d'expertise est primordial. Heureusement, de ma courte expérience, je n'ai constaté aucun problème de ce type.

Vos deux questions concernent le positionnement international de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses réseaux. Comme l'indique la DPC, nos différents réseaux diplomatiques et sec-

toriels doivent s'intégrer dans une nécessaire complémentarité afin d'offrir aux usagers un service de qualité, efficient et efficace. À cet égard, je continuerai de réformer nos différents réseaux à l'étranger. Cependant, je souhaite, dans un premier temps, m'accorder le temps de l'analyse.

Les administrations et les réseaux doivent mieux coordonner leurs actions. Tous leurs agents à l'étranger doivent constituer une passerelle pour les francophones, une porte d'entrée sur le monde. De telles complémentarités s'intègrent dans une logique de synergie stratégique et opérationnelle visant à optimiser la collaboration entre les administrations, à savoir WBI et l'AWEX, en se basant sur le concept moteur de multiservices. Chaque agent présent dans le monde au nom de nos deux entités doit agir comme un point central. À nous d'organiser le lien entre les structures, sans préjudice de leurs compétences respectives.

C'est d'ailleurs à cette fin que la convention optimisant les modalités opérationnelles entre les différents réseaux gérés par WBI et par l'AWEX devra viser la clarification du message ainsi que l'optimisation des ressources. Cette démarche s'inscrit parallèlement à l'évaluation des postes multiservices, les deux projets pilotes dont vous faites mention, Madame Ryckmans, Pékin et Tunis, et de leur pertinence auprès de nos opérateurs. Les deux administrations concernées y travaillent actuellement.

La mission de WBI, intègre *de facto* le rôle d'ensemblier, complémentirement à celui de l'AWEX, créé quelques années plus tôt et dont le rôle précis est de promouvoir les opérateurs économiques et commerciaux wallons à l'étranger. Son rôle est également, certains l'oublient parfois, de favoriser l'attractivité des investissements étrangers en Wallonie.

J'ai pu aussi mesurer, ces deux dernières années, combien il était important qu'une coordination soit assurée les potentiels investisseurs étrangers de se coordonner et que tout le monde ne mette pas une plume à son chapeau en se renvoyant les responsabilités. J'ai donc souhaité réunir tous les acteurs autour de la table afin de faire en sorte que potentiel investisseur étranger puisse s'adresser à tous les interlocuteurs susceptibles de l'aider. Il s'agit en quelque sorte d'un guichet unique, certes informel, mais extrêmement important.

J'y ai même souvent associé les autorités fédérales, notamment l'administration fiscale, car il existe un *ruling* fiscal intéressant pour les investisseurs étrangers. J'ai aussi déjà associé les services fédéraux douaniers, ce qui a d'ailleurs permis de constater à quel point ils étaient à la pointe. Cela rassurait beaucoup d'investisseurs potentiels, notamment dans le contexte du Brexit. Cet écosystème n'est donc pas neuf et les compétences plurielles sont présentes dans la plupart des opérations menées à l'étranger. Une visite d'État

est par exemple préparée conjointement par WBI et l'AWEX en parfaite collaboration, chacun restant dans sa sphère d'activité. Mettre en place ces synergies renforcées ne signifie cependant pas absorption ou dilution d'un agent par l'autre.

Je rappelle d'ailleurs que c'est pour cette raison que le rôle d'ensembliser international dévolu à WBI doit bien évidemment être entendu comme s'exerçant prioritairement dans la coordination des administrations sur les relations internationales. En d'autres termes, chaque entité-agence reste maître de sa politique, de ses missions et de ses priorités. Elles sont pilotées conjointement par les ministres et les organes de gestion garants de ces principes fondateurs. Outre la simplification pour nos usagers, les synergies renforcées de nos entités actives à l'échelon international constituent également un acte de saine gestion.

Concrètement, nous avons demandé à WBI et à l'AWEX d'apporter les éclaircissements nécessaires sur les modalités de partenariats par une future convention-cadre visant, pour l'essentiel, à articuler les différents réseaux présents sur la scène internationale en symbiose, à l'aune des règles de conduite que je viens d'évoquer, c'est-à-dire la combinaison de synergies complémentaires et la mutualisation des ressources. D'autres administrations sont également présentes sur ce même terrain d'exercice. Sans m'y limiter, je songe par exemple aux compétences touristiques.

J'en viens à la gestion actuelle de WBI et de l'AWEX. Ces deux agences ont fait appel à une consultance extérieure lors de leurs états généraux. Les résultats sur la compréhension de leurs missions sont largement positifs. Il leur faudra néanmoins sortir de leur zone de confort pour apporter davantage de réponses claires et simples aux usagers. Par ailleurs, n'oubliez pas la nécessaire articulation, que j'ai déjà rappelée, de notre action avec les représentants des autorités fédérales, gage d'une dynamique efficace de notre représentation sur la scène internationale. Je voudrais encore renforcer cette collaboration pour disposer d'un ensemble de leviers nous permettant d'y faire rayonner davantage notre Fédération.

Je conclus sur une de vos interrogations, Madame Ryckmans sur la désignation des correspondants chargés des questions européennes dans les différents cabinets. Je vous remercie de nous laisser un peu de temps pour y procéder tout en soulignant que cette mesure figure en toutes lettres dans la DPC. Elle traduit une volonté collégiale du gouvernement. Je veillerai personnellement à une désignation s'opérant dans les meilleurs délais. Je vous confirme que chaque cabinet ministériel disposera en effet d'un tel correspondant. J'espère avoir ainsi répondu aux inquiétudes, bien légitimes, que vous avez tous les deux exprimées.

M. Julien Matagne (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je comprends votre volonté d'améliorer la complémentarité des différentes

institutions en espérant néanmoins que cela ne soit pas simplement le résultat d'une volonté de faire des économies. Il ne faut pas que des services rendus soient supprimés et que l'efficacité baisse. J'y serai attentif tout au long de cette législature et je vous questionnerai. Mes interrogations d'aujourd'hui pouvaient sans doute vous paraître très pointues et vu que nous sommes en début de législature, je comprends que vous ne puissiez pas encore répondre avec précision sur les précautions que vous allez prendre et aux synergies que vous allez mettre en œuvre.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). –

Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre longue réponse. La recherche de synergies stratégiques et opérationnelles est effectivement l'objectif recherché par chacune des instances et par les gouvernements. Il faudra pouvoir trouver ces synergies pour renforcer la dynamique qui doit être construite avec les acteurs étrangers et les interlocuteurs des différents pays où nous sommes représentés en matière de relations culturelles et de recherche universitaire. Il devrait en être de même avec l'action diplomatique, souvent laissée pour compte ainsi que les enjeux que WBI rencontrera, particulièrement sur la protection des droits humains, de défense de la démocratie et de renforcement de l'État de droit.

Je suis contente d'entendre que les expériences pilotes de délégations multiservices menées à Pékin et Tunis sont en cours d'évaluation. Il me semble souhaitable que le Parlement puisse prendre connaissance de leurs résultats. Il me semblait que d'autres délégations multiservices avaient malgré tout été mises en place sans attendre ces évaluations. Il s'agirait d'une entorse au contenu de la note de politique internationale. Je trouve dès lors important de pouvoir disposer de ces évaluations avant que des décisions soient prises pour confirmer cette dynamique. Il est nécessaire de clarifier la manière de pouvoir travailler en synergie, sans rentrer dans des situations où un des deux piliers prend le pas sur l'autre.

1.4 Question de Mme Alda Greoli à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Concertation intrabelge»

Mme Alda Greoli (cdH). – Il est de tradition – cette tradition a été respectée, d'après ma lecture de l'arrêté de répartition de compétences entre les membres du gouvernement – que le ministre-président soit chargé des relations intrabelges. C'est à ce titre que j'ai le plaisir de vous interroger aujourd'hui.

Depuis près de dix mois déjà, une entité – et non la moindre puisqu'il s'agit du fédéral – est en affaires courantes, alors que les autres entités ont un gouvernement. Étant donné la complexité institutionnelle de notre pays, je suis convaincue que

nous pourrions assez rapidement tomber d'accord pour dire que cette législature sera sans aucun doute celle où le maître-mot sera celui de concertation, si nous voulons que l'intérêt général de la Nation soit garanti.

Dans la situation actuelle, tenons-nous-en aux relations intrafrancophones, sans oublier la Communauté germanophone, alors même que le gouvernement flamand vient de s'installer et que nous attendons toujours le gouvernement fédéral.

Vous avez tenu des propos directs sur ce que vous pensiez de l'instance de concertation prévue dans l'accord du gouvernement bruxellois. Cette instance semble ne pas correspondre à votre ambition en matière de concertation! Je vous rassure: je ne suis pas loin de penser comme vous, mais j'aurais sans doute employé un langage plus policé que le vôtre. Sur le fond, cette instance me fait penser à la politique à l'ancienne. Vous ne suivrez sans doute pas cette voie. C'est pourquoi je souhaite vous entendre sur vos intentions.

Avez-vous déjà pris des contacts avec les ministres-présidents des autres entités fédérées? Avez-vous déjà eu des discussions sur la concertation avec Bruxelles? Dans l'affirmative, votre gouvernement est-il unanime à ce sujet ou bien vos collègues suggèrent-ils de recourir à l'instance en question? Les membres de votre gouvernement seront-ils habilités à rencontrer M. Maingain, désigné comme agent de liaison? Définirez-vous une méthodologie générale pour les concertations entre entités, tout en sachant que certaines instances telles que les conférences interministérielles fonctionnent bien?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président.
– Madame la Députée, je ne m'exprime pas toujours en des termes policés, veuillez m'en excuser. À chacun son caractère. Je ne me refais pas, mais j'y travaille.

Je l'ai déjà indiqué précédemment: au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'y aura aucun contact avec l'agent de liaison prévu dans l'accord gouvernemental bruxellois; cela vaut pour tous les membres du gouvernement. J'espère que les choses sont claires, je ne sais pas dans quelle langue je dois m'exprimer à ce sujet pour être compris.

Comme vous le signalez, l'arrêté de répartition des compétences entre les membres du gouvernement stipule que le ministre-président est chargé des relations intrabelges. J'assumerai pleinement ce rôle. Il est inutile de complexifier davantage notre paysage institutionnel. Je le répète: l'instauration d'un agent de liaison revient à ajouter de la complexité à un système qui paraît déjà obscur aux citoyens. Cette fonction est tout à fait inutile. C'est aux ministres-présidents de lancer ce dialogue et de stimuler la concertation entre les entités fédérées. J'ai entendu ce qu'en a dit le gouvernement wallon. La ministre-présidente de la Commission communautaire française (COCOF)

s'est exprimée clairement à ce sujet. Même le ministre-président bruxellois n'a pas dit autre chose sur le fond, avec des termes plus policés que les miens.

Le contexte politique de ces dernières années était différent de ce qu'il est aujourd'hui. Notre ambition est de dialoguer davantage, au-delà des clivages et des majorités. La majorité est de composition identique en Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est différente à Bruxelles, ce qui ne doit pas nous empêcher de mener un dialogue franc, ouvert, positif, constructif et permanent. Je réaffirme notre volonté d'associer tant la majorité que l'opposition à ce dialogue. Que ce soit à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Wallonie, je ne perçois pas autre chose ni dans le ton ni dans le discours des uns et des autres.

Même si nous ne sommes pas demandeurs d'une septième réforme de l'État, ce n'est pas pour autant que nous ne devons pas nous parler et envisager l'avenir entre francophones.

Bien que je dispose d'une grande force de travail, la rentrée a été assez agitée et donc je n'ai pas encore noué de contacts formels avec mes homologues wallons et bruxellois. Il est clair que nous avons eu des contacts informels. Je profiterai d'ailleurs d'une visite d'État au Luxembourg durant la semaine du 13 octobre pour échanger avec mes homologues. Bien entendu, les contacts seront plus formels à l'avenir.

Comme vous l'avez mentionné, il existe une spécificité francophone. Mais il faut pousser le dialogue plus loin et l'ouvrir à la Communauté germanophone, la Communauté flamande ou le gouvernement fédéral. Il est important d'entretenir des relations autres que dans le cadre du Comité de concertation. À titre personnel, j'espère que ce dialogue permettra de faire évoluer le Comité de concertation et d'augmenter son efficacité. Le fédéral ne doit pas être exclu de nos contacts.

C'est dans ce cadre que je souhaite accroître le nombre et l'importance des politiques croisées entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions, lesquelles sont nécessaires dans plusieurs domaines. Les politiques communautaires ne peuvent pas s'envisager sans articulations à travers certaines politiques régionales. Ceci est aussi valable concernant les politiques fédérales. Considérons, par exemple, les nécessaires interactions entre les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'emploi: il est clair que l'emploi va de pair avec une formation de qualité et un enseignement de qualité. La même chose est valable pour les relations internationales, pour la recherche, pour la petite enfance, etc. Ma volonté est de défendre fermement les intérêts des francophones! Cela ne peut s'envisager sans synergies fortes!

C'est dans ce sens que je porterai l'action du gouvernement dans le cadre des relations intra-

belges et que j'insisterai sur le respect de tous à l'égard des francophones. J'y serai attentif! Je veux qu'on respecte les francophones! Que ce soit sur la scène nationale ou internationale, les francophones doivent être respectés!

En conclusion, l'heure est plus que jamais au dialogue, à la collaboration et à la solidarité entre francophones.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, vous réaffirmez la position de votre gouvernement selon laquelle personne ne discuterait avec M. Maingain et sa cellule.

J'ai aussi pris note du fait que vous partagez mon avis – ce dont je ne doutais pas – sur l'importance d'avoir un dialogue constructif avec l'ensemble des autres entités et, d'abord et avant tout, entre francophones. J'ai également pris note du fait que ce dialogue était ouvert à l'ensemble des partis politiques, qu'ils soient membres de la majorité ou de l'opposition. Le cdH s'est toujours dit prêt à dialoguer pour construire un lendemain meilleur pour les citoyens. Cela dit, il faut faire évoluer le Comité de concertation, afin qu'il acquière enfin une souplesse lui permettant de cogérer le pays sur des enjeux de politique croisée.

En parlant de politique croisée, vous avez sans doute mis le doigt sur un point important, à savoir la collaboration avec les Régions, notamment dans les domaines de la recherche et de l'emploi. Il faudra peut-être que le ministre wallon du Budget, qui a affirmé qu'il n'y aurait pas de politique nouvelle au cours de la prochaine année, revoie sa position et ouvre de nouveau ce débat, afin de construire de vraies politiques croisées.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Jean-Charles Luperto à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la première visite officielle du nouveau président de la République démocratique du Congo», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h45.*